

FJB

# Série homogène de mesures en étain au poinçon RF

par *Philippe Bertran*

En dépouillant le Bulletin de la SMF depuis sa création, je n'y ai trouvé aucune série homogène de mesures en étain au poinçon des « lettres RF liées ensemble », institué par le décret du 17 août 1793 et utilisé jusqu'en 1807 <sup>(1)</sup>. La seule référence que j'ai trouvée à une telle série est celle qui figure dans l'article de Louis Marquet publié dans *La Revue de métrologie pratique et légale* de mai 1967 intitulé : « Les marques de poinçonnage sur les poids, mesures et instruments de pesage en France depuis la Révolution ». Dans cet article était évoquée la présence de la marque RF « non en majuscules d'imprimerie, mais en écriture anglaise » sur « 7 mesures de capacité en étain, avec anse et couvercle, du litre au demi-décilitre, fabriquées par Mollier » et se trouvant dans les collections du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

Renseignements pris auprès du CNAM, cette série de sept mesures, donnée au Conservatoire par l'Académie des sciences en 1866 et enregistrée sous le numéro d'inventaire 07529, a été scindée en deux : le numéro 07529-0001 comprend cinq mesures (litre, demi-litre, double décilitre, décilitre, demi-décilitre) comportant le poinçon de potier « Mollier », la marque de vérification première RF et le contre-poinçon NI ; le numéro 07529-0002 comprend deux mesures (double centilitre, centilitre) marquées du poinçon du potier parisien Simon-Jean Petit.

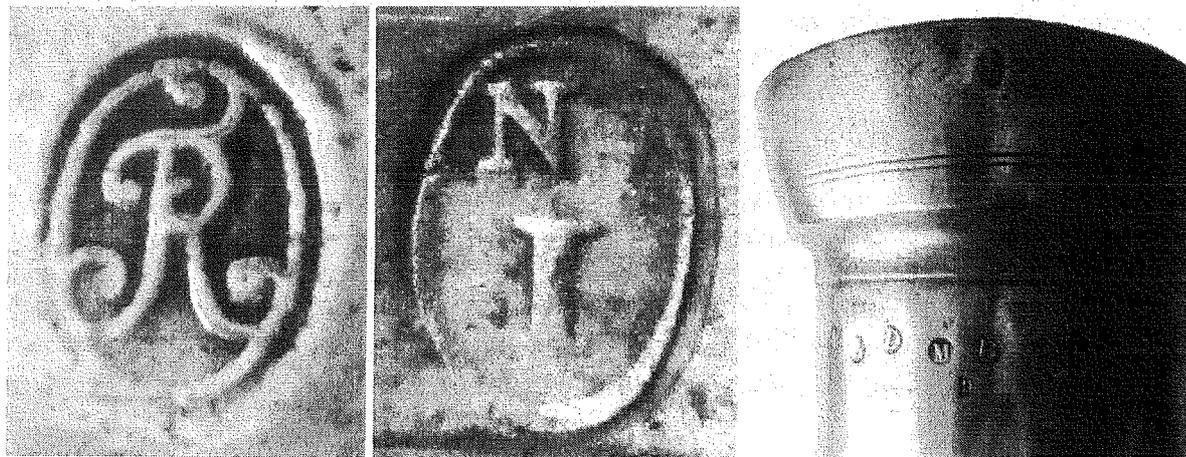
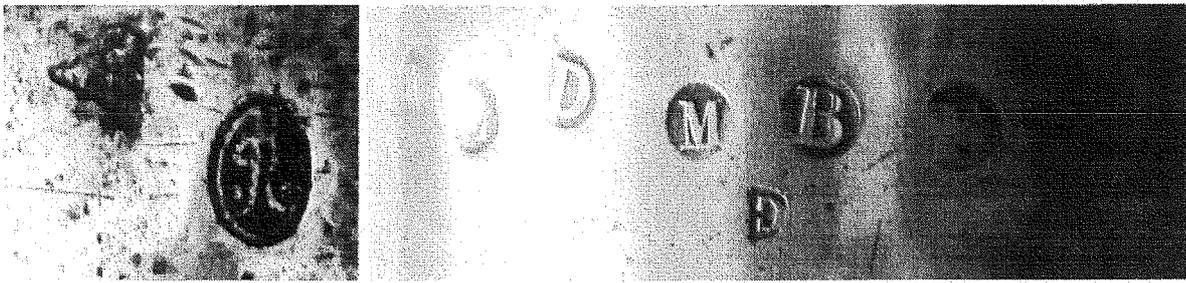
La série présentée ci-dessous (collection particulière) présente plusieurs points communs avec la série Mollier :



- elle est composée de cinq mesures : litre, demi-litre, double décilitre, décilitre, demi-décilitre ;
- toutes sont revêtues du poinçon RF dans sa forme la moins fréquente en lettres anglaises décrit dans le Bulletin 2013/1, page 2708 ;
- en contre-poinçon de la marque de vérification première est insculpée la marque « NI » dans un ovale, attestant que leur vérification a été effectuée par le Bureau central des poids et mesures.

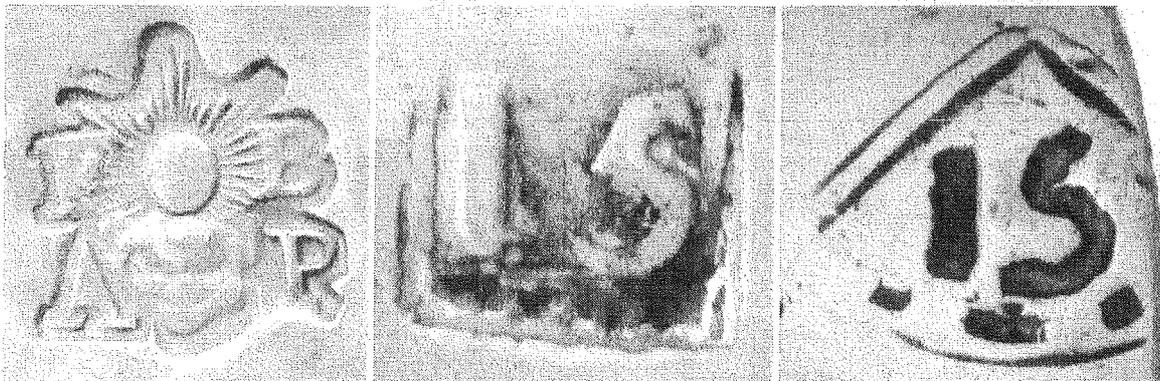
La comparaison s'arrête là puisque, contrairement à la série Mollier certainement destinée à un usage scientifique, cette autre série a eu un usage commercial comme en atteste la présence de nombreuses

marques de vérification périodique dont le A de 1802 apposé juste à côté de la marque de vérification première. Cette série a donc été fabriquée au plus tard en 1802.



La contenance de chaque mesure est gravée sur son anse : LITRE, DEMILITRE, DOUBLE DECILITRE, DECILITRE, DEMI DECILITRE.

Le potier est identifiable par son poinçon comportant les lettres FBAP. Le livre de Philippe Boucaud et Michel Schonn *Maîtres potiers d'étain Paris 1643-1791* nous apprend que ces initiales signifient François Brouillet à Paris (mort en 1805) et nous fait observer que le dessin, qui représente un soleil se dégageant de nuages, évoque un temps « brouillé ».



Une originalité de cette série est que, outre le contre-poinçon « NI » déjà cité, chaque mesure comporte une marque départementale, consistant en le numéro 15, soit dans un carré, soit dans un quart de cercle gradué « lequel désigne le quart du méridien terrestre » selon l'instruction de prairial

an 8 (mai-juin 1800) qui a instauré cette marque, soit les deux. Cette marque est celle du département du Cantal. Ceci est cohérent avec le fait que cette série a été achetée à un brocanteur d'Aurillac (Cantal) qui l'avait trouvée « dans une très vieille maison ».

La présence de ce poinçon est une bizarrerie. D'une part, la marque départementale était apposée en même temps que la marque de vérification première ; or celle-ci a été faite par le Bureau central à Paris. D'autre part, la marque en quart de cercle n'était normalement apposée que sur les mesures de longueur.

La numérotation des départements a changé en 1805. A la suite des conquêtes napoléoniennes a entre autres été créé un département des Apennins et le Cantal a pris alors le numéro 16. Quand il a repris le numéro 15, l'usage des poinçons départementaux avait disparu. Cette série, fabriquée à Paris entre 1795 (année d'introduction du mot « litre ») et 1802, est donc arrivée dans le Cantal au plus tard en 1805 et y est sans doute restée jusqu'à son achat en 2017.

Une question à laquelle il est difficile de répondre est : cette série est-elle complète, bien que ne comprenant pas de double centilitre et de centilitre ? Plusieurs indices incitent à répondre de manière positive. Le premier est l'analogie avec d'autres séries de la même époque : la série Mollier évoquée ci-dessus, mais aussi la série homogène de cinq mesures marquées « Modèle » de Simon-Jean Petit décrite dans le Bulletin 2007/1, pages 1996-1997. Un autre indice allant dans le même sens est l'**Instruction sur la fabrication des mesures de capacité** pour les liquides, de Thermidor an 9 (juillet-août 1801), citée dans le Bulletin 1997/1, page 1080 : la série s'arrêtait au demi-décilitre. Enfin, la lettre du ministre de l'Intérieur au préfet de la Loire, citée dans le Bulletin 2014/4, page 3064, annonçait l'envoi d'une « série de mesures modèles en étain pour les liquides, depuis le litre jusqu'au demi-décilitre inclusivement ».

**NOTE : (1)** J'exclus naturellement les fausses mesures revêtues d'un poinçon FR présentées dans le Bulletin 2013/1, pages 2703 à 2706.

## Des calculs de haut niveau ...

*Et, si besoin,  
nous préconisons  
l'utilisation d'une  
quantité modérée de  
glyphosate, de l'ordre  
d'un à deux litres  
à l'hectare (l'équivalent  
d'une cuillère à café  
par mètre carré).*

Ci-contre : extrait d'un article, page 44 de l'OBS, numéro 2761 du 5 au 11 octobre 2017.

Nous rappelons que la contenance d'une cuillère à café est de l'ordre de 5 millilitres (cf. page 3699), que 1 litre = 1 000 millilitres (ou 100 centilitres) et que 1 hectare = 10 000 m<sup>2</sup>

$5 \times 10\,000 / 1000 = 50$  litres ... et non de 1 à 2 litres !!

De 25 à 50 fois plus !! Sans prendre position, d'aucune manière, dans le débat sur la dangerosité, ou non, du glyphosate.